

Le Permis de Conduire est né en 1992. Il est doté d'un nombre maximal de 12 points.

S'inscrivant dans une démarche avant tout pédagogique, l'objectif du système est d'éviter l'infraction et sa récurrence.

La perte de points est une alerte qui amène le conducteur à prendre conscience de la nécessité d'une conduite raisonnable et d'un comportement responsable au volant.